

## Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires

### Les missions

La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) met en œuvre le mandat de la MINUSMA donné par la Résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité qui focalisait sur l'appui aux autorités maliennes à étendre et rétablir l'administration dans tout le pays et, à la lutte contre l'impunité dans les régions du Nord du Mali. La Résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies, demande le renforcement de l'appui au Gouvernement pour l'application des mesures de réconciliation et de justice énoncées dans l'Accord de Paix. Il s'agit de :

- la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle notamment par l'opérationnalisation de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) ;
- la création d'une Commission de lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- la création d'une Commission d'enquête internationale chargée de faire la lumière sur tous les crimes de guerre, les crimes contre l'Humanité, les crimes de génocide, les crimes sexuels et les autres violations graves du droit international, des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, sur tout le territoire malien ;
- la consolidation du pouvoir judiciaire de manière à assurer l'État de droit sur l'ensemble du territoire ;
- l'engagement à mettre en œuvre une réforme profonde de la Justice pour la rapprocher du justiciable, améliorer ses performances, mettre fin à l'impunité et intégrer les dispositifs traditionnels et coutumiers sans préjudice du droit régional de l'Etat ;
- la généralisation de l'assistance judiciaire et juridique et l'information sur les droits des citoyens ;
- la promotion d'une formation de qualité à tous les acteurs et auxiliaires de la justice, y compris les Cadis ;
- la revalorisation du rôle des Cadis dans l'administration de la justice, notamment concernant la médiation civile afin de tenir compte des spécificités culturelles, religieuses et coutumières ;

### La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) en quelques chiffres :

Présente à Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal avec 46 spécialistes des affaires judiciaires et pénitentiaires, elle a contribué à :

- l'appui à l'opérationnalisation effective de 7 des 12 juridictions et 7 des 12 prisons du Nord du Mali ;
- l'appui au redéploiement de 122 magistrats, agents des services judiciaires et agents pénitentiaires dans les régions du Nord du Mali, soit environ 51% des 237 agents autorisés ;
- l'appui financier et technique à l'élaboration du plus important document stratégique du Ministère de la Justice : « le plan de réforme de la justice et de l'administration pénitentiaire » ;
- 9 Projets à Impact rapide (QIP) pour l'équipement des cours et tribunaux, la réhabilitation des maisons d'arrêt et de correction ainsi que la sécurisation des prisons (Tombouctou, Gao, Gourma Rahouss, Niafunke, Mopti...);
- 78 sessions de renforcement de capacité, de mentorat, de séminaires au profit des magistrats, du personnel de l'administration pénitentiaire (350 bénéficiaires) ;
- l'appui au barreau national pour déployer des avocats dans les régions du Nord ;
- l'appui à la relecture du code de justice militaire ;
- l'appui au fonctionnement et réhabilitation du bâtiment du pole anti-terroriste ;
- la mise en place d'un projet de distribution de plus de 1000 mallettes juridiques (à plus de 50 juridictions de tout le pays), 1000 textes législatifs et réglementaires, 2000 dépliants et 1500 clé USB sur le Droit malien ;
- l'organisation de six audiences foraines surtout dans la région de Mopti ;
- l'appui aux maisons d'arrêt de Bollé Mineurs et Femmes (menuiserie, teinture et savonnerie), projet de maroquinerie de la maison d'arrêt de Gao ;
- l'organisation de sessions de formation au profit des agents de la maison centrale d'arrêt de Bamako en matière de sécurité, conjointement avec le PNUD ;
- l'appui à la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée DNAPE, pour l'organisation des ateliers de relecture du règlement intérieur type des prisons et d'élaboration d'un plan de sécurité type des prisons au Mali ;
- Appui à la DNAPE pour l'organisation et la réalisation des inspections de 3 prisons des régions du Nord (Gao, Tombouctou et Mopti).